

**La Direction Générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature
en association avec l'Université d'Aix-Marseille
et l'Office français de la biodiversité**

**LA BIODIVERSITÉ EST AU CŒUR DE VOS MISSIONS,
VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES...**

Biodiversités, Villes et Territoires
Diplôme d'Études Supérieures Universitaires
de niveau master 1 – 2022/2023



La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) propose depuis 2014 en coopération avec l'Université d'Aix-Marseille et l'Office Français de la Biodiversité une formation diplômante de niveau Master 1 : le **Diplôme d'Études Supérieures Universitaires (DESU) "Biodiversités, Villes et Territoires"**.

Cette formation est habilitée par l'Université d'Aix-Marseille qui délivre les diplômes. **Les responsables universitaires de cette formation sont Thierry TATONI et Laurence AFFRE.**

Le programme des enseignements a été validé par la DGALN. Cette formation est centrée sur les problématiques et les enjeux de protection et de restauration de la biodiversité dans les territoires urbains et ruraux.

Conçu à l'attention des agents des Ministères de la Transition écologique (MTE) et de la Cohésion des Territoires (MCT), le DESU est également ouvert :

- aux agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés (syndicats mixtes, parcs régionaux...) lorsque ces structures participent localement à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de restauration de la biodiversité.
- aux salariés et aux demandeurs d'emploi.



Quels sont les principaux objectifs du DESU ?

- acquérir une culture technique et scientifique dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité,
- comprendre les enjeux et problématiques de la préservation de la biodiversité,
- savoir les exprimer et avoir un dialogue aisé avec les partenaires,
- savoir mobiliser les bonnes données et les bons acteurs,
- savoir analyser le rapport entre les enjeux de protection de la biodiversité et les enjeux d'aménagement sur un territoire,
- savoir évaluer le degré de prise en compte de la biodiversité dans les projets,
- savoir argumenter pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les démarches de planification territoriale.

Le territoire de mise en oeuvre du Diplôme Universitaire est particulièrement bien adapté puisque le pourtour méditerranéen constitue un des "hotspots" de la biodiversité mondiale. Cette richesse se traduit aussi par la présence forte d'unités de recherche et d'enseignement spécialisées en écologie et en biodiversité qui ont été étroitement associés à la mise en oeuvre du diplôme.



Comment se déroule la formation ?



La nouvelle session du DESU Biodiversités, Villes et Territoires 2021-2022 se déroulera d'octobre 2022 à juillet 2023.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 août 2022.

L'équipe enseignante comprend principalement des professeurs et des maîtres de conférences de l'Université d'Aix-Marseille. Les autres intervenants sont issus de la recherche (CNRS), de l'administration et du monde professionnel.

Le DESU comporte 7 modules en présentiel se déroulant du lundi après midi au vendredi midi d'octobre 2022 à juin 2023, à raison d'un module par mois environ, sauf pendant les mois de janvier et février 2023, et un module de 2 jours consacré à la soutenance des projets tutorés en juillet 2023.



LE PROGRAMME 2022-2023

Le programme se décline comme suit :

*** 3 unités d'enseignement fondamentales (cours magistraux, travaux dirigés, sorties, contrôles continus)**

UE1 : Bases scientifiques de la biodiversité

UE2 : Approches par thématique et par milieu

UE3 : Biodiversité & Aménagement des villes et territoires

*** 1 unité d'enseignement pratique (rédaction d'un mémoire)**

UE4 : projet tutoré

UE1 - Bases Scientifiques de la biodiversité	UE2 – Approches par thématique et par milieu	U3 - Biodiversité & Aménagement des villes et territoires	Contrôles continus
Enjeux de la préservation de la biodiversité	Biodiversités remarquable, ordinaire et invasive	Approche économique et sociale	UE 1 Rédaction d'une fiche de lecture en travail individuel (coeff 1)
Organisation du monde des vivants	Biodiversité des milieux forestiers	Gestion de la biodiversité littorale et maritime	UE 2 Rédaction d'une plaquette/kakémono et Présentation orale du travail en groupes (coeff 1)
Méthodes & Statistiques écologiques	Biodiversité des milieux montagnards et des sols	Outil de protection & Gestion de la biodiversité	UE 3 Rapport d'un avis de l'autorité environnementale et Présentation orale du travail en groupes (coeff 1)
Bases génétiques de la biodiversité	Biodiversité des milieux aquatiques en eau douce	Intégration de la trame verte et bleue	
Fonctionnement & Restauration des écosystèmes	Biodiversité des milieux urbanisés	Mesures compensatoires & Dérogations des espèces protégées	Rédaction d'un mémoire et Présentation orale du travail individuel (coeff 2)
Écologie du paysage	Enquêtes socio-environnementales	Évaluation & Autorité environnementale	
		Aménagement des villes et territoires	



De nombreuses journées sur le terrain



L'observation de la biodiversité se fait aussi sur le terrain avec 7 sorties de découverte des milieux accompagnées par les intervenants de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE), du Laboratoire Population Environnement et Développement (LPED), de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la DREAL et le CEREMA qui sont proposées : biodiversité forestière à l'Observatoire de Haute Provence, restauration écologique dans la Crau, biodiversité montagnarde sur le Ventoux, biodiversité urbaine à Marseille, biodiversité terre/mer sur le littoral, biodiversité aquatique en rivière ainsi que écologie du paysage et projets d'aménagements dans le Var.



Comment s'inscrire ?



Qui peut s'inscrire ?

- * Les chefs de service, chargés de mission, chargés d'études, référents territoriaux dans les domaines de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, de l'aménagement ou de l'urbanisme.
- * Les agents du MTE et du MCT (Administration centrale, DREAL, DDT(M)) et des établissements publics rattachés (CEREMA, Office français de la biodiversité, Agences de l'Eau, Conservatoire du Littoral) ...
- * Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés (Communes, Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Conseils généraux, Conseils régionaux, Syndicats mixtes, Parcs régionaux), et cela, dans la limite de 20% de l'effectif de la promotion.
- * Les salariés et demandeurs d'emploi, dans la limite de 10% de l'effectif de la promotion.



Quels sont les prérequis ?

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+3 et/ou avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement ou de l'aménagement.

Les dossiers seront examinés en septembre 2022 par une commission d'admission comportant des représentants de l'Université d'Aix-Marseille, de la DGALN et de l'OFB.



Comment s'inscrire ?

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site intranet de la DGALN pour les agents du MTE et du MCT.

Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés ainsi que les salariés et les demandeurs d'emploi doivent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse suivante :

competences.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

RAPPEL : La date limite de réception des candidatures est fixée au 31 août 2022.



Quels sont les frais et droits d'inscription ?

Les agents du MTE et du MCT sont inscrits directement auprès de l'Université par la DGALN, qui prend en charge leurs frais d'inscription.

Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés ainsi que les salariés et les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire auprès de l'Université d'Aix-Marseille. Le montant des frais et droits d'inscription est de 2713 euros et reste à la charge de leur service.

Cette inscription ne pourra être réalisée qu'après la validation des dossiers par la commission d'admission de septembre 2022. Les candidats retenus recevront toutes les informations utiles pour procéder à leur inscription auprès de l'Université d'Aix-Marseille.



Comment recevoir son dossier d'inscription et avoir des informations ?

Pour recevoir un dossier d'inscription, demander des informations complémentaires ou encore programmer un entretien téléphonique, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante:

competences.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

(en indiquant : à l'attention de Rémy BLANES)

Pour les candidatures hors MTE et MCT, veuillez contacter Mme Carole BERNARD (Formation continue Université Aix Marseille) : carole.bernard@univ-amu.fr